Bulletin municipal n°57

1er semestre 2005

SOMMAIRE

✯ **Editorial** 3
✯ **Nom de famille** 4

✯ **Les travaux du Conseil Municipal et de l'Intercommunalité :**

* Patrimoine 6
* Ecole - Cantine - Communication ..... 7 à 8
* Intercommunalité ..... 9 à 11
* Découvrons notre village : les quartiers Campagne, Brocq et Stade ..... 12 à 14

✯ **La vie associative :**

* Amicale des Anciens Combattants 19
* La Bibliothèque Municipale 20
* Comité Quartier Angos 20
* Comité d'Animation de Navailles-Angos 20
* Conseil des Parents d'Elèves 21
* Cyclos - Don du Sang 22
* Foyer ..... 23 à 24
* Loisirs d'Automne 25
* Paroisse Sainte-Croix des Lacs 26
* Volley-Ball ..... 27 à 28

✯ **Les informations diverses :**

* Urbanisme 1er semestre 29
* Etat Civil 1er semestre 30
* Informations utiles 31
* Qu'on se le dise 32

EDITORIAL

Début d'année merveilleux pour de nombreux parents de notre village ! La joie de la naissance d'un bébé a illuminé pas moins de 15 familles. C'est un record, du jamais vécu :

Maëlle, Yulian, Chloé, Mélissa, Lucas,
Lola, Quentin, Txomin, Maëlle, Clelia,
Samuel, Nina, Marilys, Stella, Hugo, Kylian

Nous leur adressons nos félicitations et tous nos vœux de joie, de santé et de bonheur.

Le premier semestre 2005 a permis de faire aboutir un travail qui a largement occupé l'année 2004 : **la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Plusieurs réunions d'information ont permis de présenter les évolutions du règlement d'urbanisme qui, après enquête publique, a été rendu officiel en mars dernier. Il est entré en application, de nouvelles demandes de certificat d'urbanisme et de permis de construire affluent en mairie. Par ailleurs, une enquête publique a porté sur le nouveau règlement en matière d'assainissement individuel et collectif.

Les projets vont bon train. Des travaux importants ont été réalisés à **l'ancienne école d'Angos pour un montant HT de 90 000 euros** :

- ✯ création d'un local pour un cabinet médical loué par le Docteur Ganné ;
- ✯ rénovation de la salle de classe pour en faire une salle de réception ou de réunions avec une annexe (salle de préparation) ;
- ✯ goudronnage de la cour et des abords ;
- ✯ création d'un abri bus pour les scolaires ;
- ✯ plantations d'arbustes et arbres tout autour des bâtiments ;
- ✯ équipement de matériel : tables, chaises, frigo-congélateur…
- ✯ éclairage public revu et amélioré

Les programmes de voirie 2004/2005 se réalisent tels que prévus. L'enrobé à chaud, plus confortable, plus roulant remplace l'ancien tricouche !

Le projet de **restructuration du complexe sportif** en est à la première phase : rénovation de la salle de sports prévue de mai à fin septembre 2005. Le chantier est ouvert. En 2006, deux nouvelles grandes salles vont compléter le dispositif : l'une de 250 places, l'autre de 100 places auxquelles seront annexés une salle de réception avec bar, une salle de préparation, un hall de desserte et d'accueil.

L'année 2005 sera également consacrée à l'étude plus précise et datée de la **réalisation des travaux de la nouvelle mairie** dans l'ancien presbytère, l'actuelle mairie étant transformée en salles de réunions pour les associations de la commune. Le projet a été confié à l'architecte Vignes et à la Sémilub, le permis de construire obtenu, le plan de financement en cours de négociation. La période de réalisation devrait nous conduire à fin 2007 pour l'ouverture des nouveaux locaux, espaces verts et parkings alentour.

Le printemps et l'été sont des moments privilégiés pour les **animations** dans notre village : vide-grenier, kermesse, fête de la musique, championnat cyclo, fêtes de quartier, bal à papa, fête des voisins, etc… Merci à tous ceux qui concourent à leur réalisation et aux succès de ces manifestations. Elles donnent couleur et vie à notre village !

Bon été à tous, aux scolaires pour des vacances bien méritées, aux autres pour des congés ensoleillés !

Le Maire, Pierre Davezies.

BUDGET PRIMITIF 2005

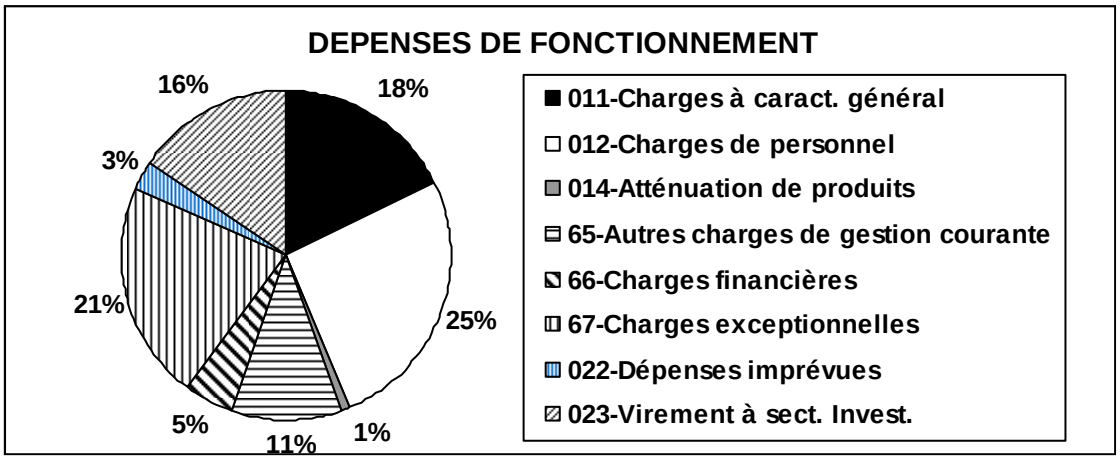

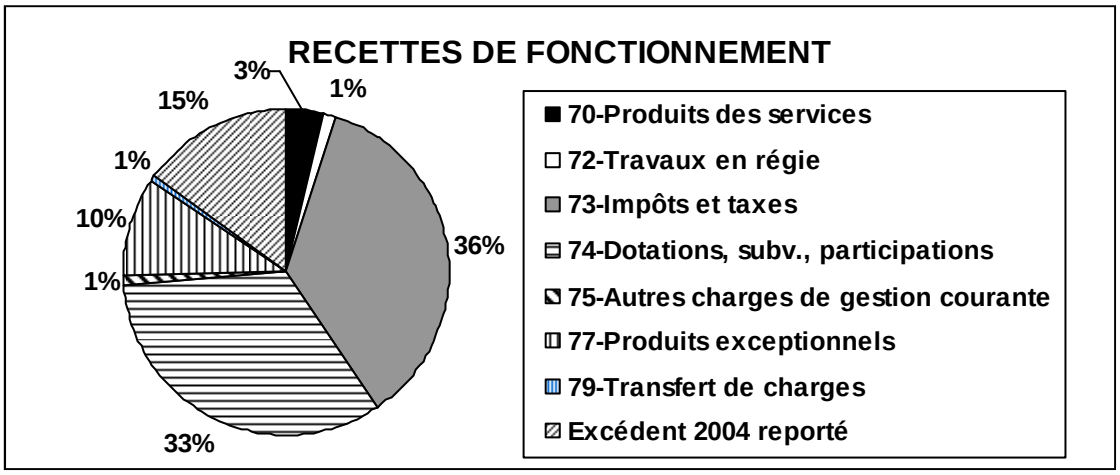

Détail programmes investissements

Quartier du stade.....2 000 €
Quartier Péret.....20 000 €
Gros travaux bâtiments.....20 000 €
Voirie .....150 000 €
P.L.U.....15 000 €
Electrification .....40 891 €
Equipements.....30 000 €
Locaux Angos.....100 000 €
Complexe sportif.....600 000 €
Mairie.....350 000 €

TOTAL.....1 327 891 €

NOM DE FAMILLE :
Le choix des parents

Depuis le 1er janvier 2005, la réglementation sur le nom de famille a été profondément modifiée.

En effet, pour le premier enfant d'un couple né à partir de cette date, les parents ont le choix :
soit lui donner le nom du père,
soit le nom de la mère,
soit leurs 2 noms accolés dans l'ordre qu'ils choisissent, dans la limite d'un seul nom de famille pour chacun d'eux.
Le nom retenu pour l'aîné sera obligatoirement attribué aux enfants suivants.

Ainsi, pour un couple où le père s'appelle Durand et la mère Laborde, quatre possibilités s'offrent aux parents :

- Durand
- Laborde
- Durand-Laborde
- Laborde-Durand

Faute d'exprimer un choix, les règles habituelles s'appliqueront :

- ✯ l'enfant légitime prendra le nom du père,
- ✯ l'enfant naturel prendra le nom du parent à l'égard duquel la filiation aura été établie en premier lieu.

Les parents dont l'enfant le plus âgé est né entre le 2 septembre 1990 et le 31 décembre 2000, peuvent **jusqu'au 30 juin 2006 seulement** demander l'adjonction en 2ème position du nom du parent qui ne lui a pas transmis le sien.

Le nom ainsi attribué au premier enfant commun est dévolu à l'ensemble des enfants communs nés et à naître.

Le choix des parents s'exprime par une déclaration conjointe faite à un officier de l'Etat civil qui, le cas échéant, la transmet à l'officier de l'Etat civil détenteur de l'acte de naissance de l'enfant (ou de l'aîné des enfants communs) ; mention de cette déclaration sera portée, le cas échéant, en marge de l'acte de naissance.

Les services de la Mairie sont à votre disposition pour tout complément d'information.

LES TRAVAUX DU

CONSEIL MUNICIPAL ET

L'INTERCOMMUNALITE

PATRIMOINE

VOIRIE

Le programme 2004 est enfin terminé : c'est le chemin Lavignette qui vient d'être élargi afin de sécuriser la sortie sur la RN 134. Le déplacement d'un pylone EDF et de deux piquets France Télécom ont nécessité 8 mois de négociations. L'élargissement et le support cailloux compacté a été réalisé par l'entreprise Lahitte pour la somme de 3 022.24 € HT. Un complément d'enrobés à chaud a été réalisé par l'entreprise Rey-Betbeder pour la somme de 3 722.85 € HT. Nous remercions Madame Cazenave Jeanne pour sa compréhension, faisant don du terrain à la commune.

Par ailleurs, nous avons contribué à l'élargissement du chemin Morlane à Saint-Armou, deux parcelles concernées se trouvant sur notre commune et appartenant à M. Lassus et l'autre à M. Lacabe Berdoulou. Pour ce faire, nous avons pris en compte la sortie de la propriété de notre administré M. Plana.

Enfin, nous avons réalisé un prolongement de voirie derrière le Clos des Pyrénées, jusqu'à la maison de M. Duces, ainsi que la sortie du chemin de randonnée remontant de la station d'épuration et donnant sur le chemin Carrère Dou Castet, devant la maison Saint-Martin, face au château.

En ce qui concerne l'entretien des talus et bas-côtés, deux passages de l'épareuse sont prévus, le premier étant en cours de réalisation actuellement par l'entreprise Testarrouge. Un rafraîchissement des bas-côtés sera effectué pour les fêtes patronales et le second passage aura lieu en fin de végétation. Les chemins de randonnée sont entretenus par Jean-Bernard Arrieula et l'entreprise Testarrouge, et pris en compte par la Communauté de Communes du Luy de Béarn. L'entretien du lac du Balang est assuré par l'entreprise Testarrouge et pris en compte à raison de 60 % par la Communauté de Communes du Luy de Béarn et 40 % par la Communauté des Communes de Thèze.

Le programme 2005 comprend l'élargissement du chemin du Pau, depuis la ferme Lauga Touyarot jusqu'au croisement Carboué, par l'entreprise Lahitte pour la somme de 26 144.92 € HT. Est prévu également le revêtement des chemins de Pau, Guicharnaud et Barrailh.

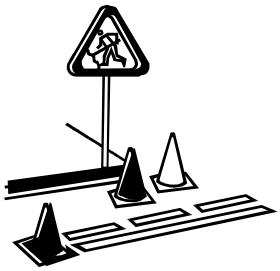

ECOLE - CANTINE

L'année scolaire s'achève à l'école de Navailles-Angos. Les élèves de CM2 (14 élèves) vont quitter l'école communale pour le collège de Serres-Castet. Félicitations et bonne chance pour cette nouvelle étape.

10 à12 jeunes enfants sont inscrits à la mairie et sont susceptibles de rentrer à l'école en septembre prochain. C'est grâce à ces « petits » que notre école peut maintenir ses effectifs (144 enfants au 1er janvier) et pérenniser les 6 classes qui permettent un meilleur fonctionnement pédagogique.

Il est rappelé que toute inscription à l'école doit être enregistrée à la mairie avant l'admission par le directeur de l'école.

Le budget 2005 a été voté par le Conseil Municipal le 24 mars dernier. La somme allouée à l'école pour son fonctionnement s'élève à 9 860 €, réparti en trois postes : fournitures scolaires 3 944 € ; fournitures administratives 1 616 €, transport 4 302 €.

Au restaurant scolaire, les deux services sont bien rodés. Les livraisons quotidiennes des repas permettent d'assurer le déjeuner de 70 à 75 enfants environ, alors que l'on compte environ 110 inscriptions. Le règlement à l'aide des tickets collectés chaque semaine a permis cette souplesse de gestion appréciée des parents et du personnel.

Merci aux parents qui ont régulièrement participé au choix des menus proposés aux enfants.

COMMUNICATION

Les salles

Depuis le 23 mai 2005, la salle polyvalente n'est plus accessible en raison des travaux de restauration y étant effectués. Ces derniers seront vraisemblablement achevés fin septembre, de sorte que les sportifs puissent commencer une nouvelle saison dans les meilleures conditions. De ce fait, la fête locale de la mi-août se déroulera sous un chapiteau qui sera installé derrière la salle polyvalente.

D'autre part, pour des raisons de sécurité (cuisine non aux normes), le Foyer ne sera plus désormais loué aux particuliers. Par contre, il sera mis à disposition des associations pour des réunions. Les particuliers ont depuis ce printemps, l'opportunité de louer la salle d'Angos, récemment restaurée et équipée pour recevoir 70 personnes.

A compter de cet été, toutes les salles communales seront équipées en mobilier, de façon permanente. C'est ainsi qu'ont été achetées 200 chaises et 44 tables pour les salles destinées aux associations, et 8 tables et 24 chaises pour la salle du conseil municipal. D'autre part, la commune s'est également dotée d'un appareil photo numérique.

L'emploi de nos jeunes cet été

La Communauté de Communes du Luy de Béarn permet le recrutement de trois jeunes pour une quinzaine de jours chacun. Les candidats retenus sont :

- → M. Brice Laguerre : du 1er au 14 août inclus
- → Melle Laure Domengine : du 16 au 29 août inclus
- → M. Mathieu Domingo : du 16 au 29 août inclus

Vandalisme

Vous avez pu remarquer que, depuis quelque temps, d'importantes dégradations ont été faites aux équipements et bâtiments communaux (casse, vols de panneaux de signalisations, de luminaires, de poubelles…).Un feu de broussailles volontairement allumé a nécessité l'intervention des pompiers, une maison de particulier caillassée.

Face à cette situation, il convient d'alerter les parents de ceux qui dégradent ainsi notre commune. La remise en état se chiffre par milliers d'euros ! Ces dégâts ne peuvent être pris en compte qu'après dépôt de plainte contre X à la gendarmerie ; ce qui veut dire que les coupables de ces actes sont recherchés et devront comparaître devant un tribunal pour enfants et payer intégralement les dégâts. Il faut à tout prix éviter d'en arriver là.

Nous comptons sur votre vigilance et la fermeté des parents pour veiller à ce que de tels agissements ne se reproduisent plus.

En agissant ensemble en faisant de la prévention, nous ne doutons pas que nous pourrons très vite retrouver cette ambiance de village calme et paisible que nous apprécions tous.

Collecte sélective

La collecte sélective (caissettes bleues) aura lieu normalement **le jeudi 14 juillet 2005.**

Nouveaux artisans installés sur la Commune

→ **Carmouze Christophe** : climatisation, chauffage, plomberie, automatisation de portails

→ **Ferreira Antoine** : maçonnerie

→ **Martinez Stéphane** : menuiserie

→ **Prudence Jean-Claude** : maçonnerie

INTERCOMMUNALITÉ

Sports

D'importants travaux sont prévus pour rajeunir et apporter plus de confort :

- ✯ au stade de Sauvagnon
- ✯ au stade de Serres-Castet
- ✯ à la salle polyvalente de Navailles-Angos

A Sauvagnon les tribunes vont être relookées, les vestiaires réaménagés. L'appel d'offres est ouvert.

A Serres-Castet les travaux débuteront par la réfection des vestiaires qui sont communs avec la piscine.

A Navailles-Angos, les travaux ont débuté à la salle polyvalente. Le toit doit être réparé, à l'intérieur un sol sportif polyvalent sera posé, des panneaux de basket fixés seront installés, les peintures refaites.

Aire d'accueil des gens du voyage

Le conseil communautaire a confié à la Sémilub le projet de construction de l'aire d'accueil située sur la zone du Pont Long à Serres-Castet.

Maison de retraite

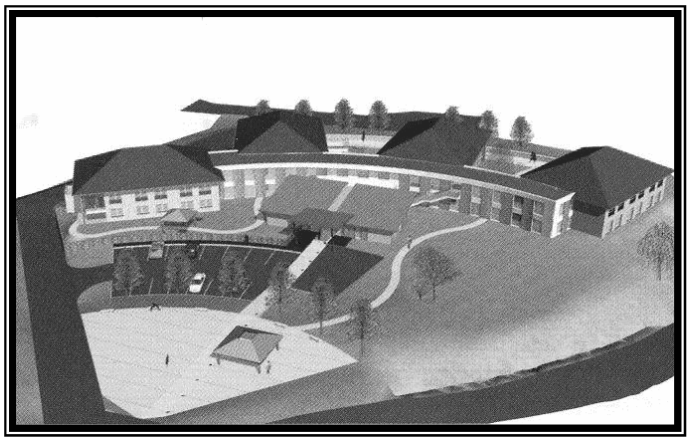

Si vous passez à Sauvagnon au pied de l'église, vous avez vu cette grande maison qui sera la maison de retraite du Luy de Béarn.
Le chantier se termine, le personnel est recruté (46 emplois). Les dossiers de pré-inscription des résidents sont nombreux : 104 dont 58, pour des personnes habitant sur nos quatre communes. Ces candidats sont actuellement visités par le Directeur M. Paris et le médecin coordonnateur.
Courant septembre seront organisées deux journées « Portes Ouvertes » afin de permettre aux administrés de nos communes de visiter ce bel établissement, ceci avant l'arrivée des premiers résidents qui est prévue le 4 octobre 2005.
Pour tout renseignement vous pouvez contacter la Communauté de Communes au 05.59.33.72.34.

Ecole de musique

Les vacances sont là aussi à l'école de musique du Luy de Béarn, des vacances bien méritées pour les 250 élèves musiciens de nos communes. Tout au long de cette année, élèves et professeurs nous ont permis d'apprécier la qualité de leur travail au cours des nombreux concerts et auditions programmés dans les différents villages.

Des stages et des rencontres inter-écoles de musique ont renforcé le lien entre les élèves des ensembles instrumentaux, tout en permettant à chacun de progresser. La plupart de ces stages se sont terminés par la présentation d'un spectacle de qualité .

Mais déjà il faut penser à la rentrée prochaine. Pour ceux qui le souhaitent, il est possible de s'inscrire par courrier avant le 15 juillet. Une journée d'inscription est également prévue le 07 septembre de 17h à 20h, à la Maison du Luy. La rentrée se fera dès le 19 septembre 2005. Pour les élèves de la Communauté de Communes du Luy de Béarn les tarifs 2005-2006 sont les suivants :

- inscription ..... 153 €
- pratique collective ..... 78 €

Quant au chœur du Luy, il accueille les adultes qui aiment le chant. En parallèle à ses propres concerts, ce choeur accompagne très souvent les présentations des ensembles d'enfants de l'école de musique .

Centre de loisirs sans hébergement :

Le centre de loisirs LES MARCHES DU BEARN développe ses activités dans le cadre fixé par le Contrat Temps Libre signé en décembre dernier (voir article sur ce sujet). Ce contrat assure à cette association de parents un soutien de la Caisse d'Allocations et des municipalités de Navailles-Angos et de Montardon.

Aide matérielle, en particulier la possibilité d'utiliser les locaux scolaires, et aide financière, permettant ainsi au CLSH de proposer aux familles des tarifs journaliers qui restent accessibles à tous. Grâce à cette aide, le CLSH peut proposer aux enfants de 3 à 16 ans des activités de loisirs de qualité et variées. Les rencontres ont lieu soit à l'école de Navailles-Angos, soit à l'école de Montardon (navette assurée selon les effectifs). La direction est assurée par Maria Diaz.

Ainsi au cours de l'année scolaire écoulée, le CLSH a accueilli les enfants pendant toutes les « petites vacances » (sauf Noël) : en automne (vacances de toussaint) à Montardon, en hiver (février-mars) à Navailles Angos, au printemps (avril-mai) à Navailles Angos.

Pour cet été un programme a été établi sur 2 mois, du 4 juillet au 31 août :

- du 4 au 8 juillet semaine « spécial ados », 5 demi-journées (13h30-18h30) d'activités sportives : vélo laser-quest, escalade, hydrospeed, karting
- du 11 juillet au 6 août à l'école de Navailles-Angos, de 09h à 18h (garderie possible dès 7h30).

Dans le programme proposé il faut retenir (et s'inscrire) 5 dates importantes :

- 19 juillet Aqua-Béarn
- 26 juillet à Bosdarros, jeu de piste ou accro-branches
- du 20 au 22 juillet Pont de Camps minicamp
- 21-22 juillet nuit au centre
- 29 juillet grand spectacle !
- du 8 au 31 août à l'école de Montardon, de 9h à18h, avec garderie et transport assuré depuis Navailles. Il faut également noter les 5 dates importantes du séjour
- 19 août rencontre intr-centres avec serres Castet
- 26 août base de loisirs de Baudreix
- du 24 au 26 août camp à Baudreix, escalade rafting, …
- 25-26 août nuit au centre
- 30 août grand spectacle !

Mais le loisir des enfants ce n'est pas uniquement pendant les vacances, c'est aussi le **mercredi**, tous les mercredis, de 9h à18h. Mises en place en septembre 2004, les journées du mercredi ont permis à une vingtaine d'enfants de Navailles Angos et de Montardon de se retrouver dans les locaux de l'école de Montardon pour des activités manuelles, sportives ou des sorties à la journée…comme pendant les vacances. La directrice et les animatrices accompagnent ces journées pour le plus grand plaisir des enfants.

Renseignements et inscription :
- à l'école de Navailles Angos 05.59.33.83.99 (du 11-07 au 5-08 : 9h18h)
- à l'école de Montardon 05.59.33.23.05 (du 4-7 au 8-7 / 16h30-18h ; du 8-8 au 31-8 / 9h18h).

Pour tout renseignement et inscription on peut s'adresser à Maria (voir tél ci-dessus).

Le Contrat Temps Libre : est un engagement entre la Caisse d'Allocations Familiales Béarn-Soule et les communes de Montardon et Navailles-Angos. Il est fondé sur un partage de préoccupations communes visant à :

→ prendre en compte l'ensemble des temps libres des enfants et des jeunes,
→ développer des loisirs de qualité pendant le temps extra-scolaire et périscolaire,
→ contribuer à l'épanouissement de l'enfant et l'intégrer à la société,
→ proposer des activités collectives, attractives et financièrement accessibles,
→ mobiliser les partenaires locaux pour une cohérence des moyens et de leurs compétences.

Le Contrat Temps libre s'adresse aux enfants et aux adolescents jusqu'à 16 ans et permet de favoriser les activités éducatives de proximité. C'est un outil de développement local, pour aider les groupements de communes à impulser une politique globale en faveur des loisirs et des vacances des enfants et adolescents. Il vise à mettre en œuvre un projet éducatif, conçu par les partenaires concernés par l'éducation des jeunes (enseignants, parents, associations, élus, etc…). Pendant toute l'année 2004, une commission émanant du Conseil Communautaire, rassemblant des élus, des responsables d'associations et avec l'aide constante d'un technicien de la Caisse d'Allocations Familiales, a travaillé sur la préparation de ce Contrat Temps Libre.

Le 22 décembre 2004, ont été signés par le Président de la Communauté de Communes du Luy de Béarn, les maires (ou leur représentant), le Président de la CAF et l'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, les contrats engageant d'une part, la CAF et la Communauté de Communes du Luy de Béarn et d'autre part, la CAF et les communes de Montardon et Navailles-Angos. Ces contrats sont signés pour une durée de trois ans et sont renouvelables.

LA VIE ASSOCIATIVE

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

8 Mai 2005

Le 60ème anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie a été commémoré à Navailles-Angos le Samedi 8 MAI 2005 par l'Association cantonale et l'amicale.

La messe, empreinte de recueillement et chantée par toute l'assistance, venue nombreuse, fut célébrée par l'abbé MINGENETTE, l'abbé BARADAT étant empêché pour des raisons de santé avait pourtant l'intention d'être là ; nous souhaitons une issue favorable à tous ses problèmes. Un grand merci à notre curé Dominique MAYE-LASSERRE d'avoir accepté que cela se passe ainsi à la satisfaction de tous.

Elle a été suivie des cérémonies au monument aux morts et nous avons eu la chance de ne pas avoir de pluie même si le temps n'était pas franchement beau.

Nous avons eu le plaisir de voir nos camarades : Robert INES et Louis TESTAROUGE décorés de la médaille d'honneur de porte-drapeau par notre ami Henri LACASSAGNE au titre de l'Association ACGG CATM. Espérons que le 11 novembre prochain, nous pourrons honorer nos amis Louis MINVIELLE et Gaston CRIVELLARO au titre de L'Amicale.

Un vin d'honneur fut ensuite offert en Mairie par la Municipalité où Madame Michèle BOUCHARD, 1ère Adjointe, entourée de la plupart des adjoints (es) et conseillers (es) et des Présidents d'associations, fit une allocution de bienvenue. H.Lacassagne prit le relais remercia tout le monde et fit une allocution très émouvante sur le devoir de mémoire.

Un repas pris en commun, servi par nos amis **DUPOUY-LAHITTE à CAUBIOS**, a réuni une trentaine de convives, toutes et tous ravis tant sur le plan gustatif que par l'animation et l'ambiance chaleureuse comme toujours.

Nous étions moins nombreux cette année mais espérons que ceci n'est que factuel.

Nécrologie

Eugène LACOSTE nous a quittés, c'est encore une des figures de notre commune qui disparaît, il nous laisse l'image d'un travailleur infatigable et d'un camarade attachant, attentif aux autres et cultivé avec qui il faisait bon échanger, toujours présent tant qu'il a pu à toutes les cérémonies. Au revoir Eugène merci pour tout ce que tu nous as apporté, ton souvenir doit pouvoir atténuer auprès des tiens le grand vide que tu laisses.

C'est bientôt les vacances, qu'elles soient, pour chacune et chacun de vous, ensoleillées et vivifiantes, sans canicule ni autres calamités, bien sûr !

J.B.FOURCADE

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les vacances arrivant, nous vous rappelons que la bibliothèque restera ouverte tous les jeudis de 16 h 00 à 19 h 00, **sauf au mois d'août**.

Nous souhaitons de bonnes vacances à nos lecteurs.

La Présidente Chantal WASIK

COMITE DE QUARTIER D'ANGOS

Le Président du Comité d'Animation du Quartier d'Angos et son équipe, sont heureux de vous présenter le programme du deuxième semestre de l'année 2005 :

✯ **Fêtes du quartier d'Angos** qui se dérouleront les 27 et 28 août 2005 : le 27 repas traditionnel animé par l'orchestre « IRRUPTION » ; le 28 messe solennelle à 11 h suivie d'un apéritif concert, à 17 h animations.

✯ **Halloween** fin octobre/début novembre : défilé dans le quartier d'Angos, goûter en fin d'après-midi.

Nous vous attendons très nombreux dans des locaux fraîchement rénovés et vous souhaitons un très bel été.

Le Président Patrick Belleguic

COMITE D'ANIMATION DE NAVAILLES-ANGOS

Le 12 mars, a eu lieu le carnaval qui s'est déroulé pour la première fois sur toute une journée. Le soleil était au rendez-vous. Nous remercions les enfants qui ont participé, ainsi que tous les habitants qui nous ont ouvert leurs portes.

Les fêtes auront lieu cette année 2005, les 13, 14 et 15 août. Nous comptons sur votre présence !

Le Président, Christophe Da Rocha

CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES

Une nouvelle année scolaire qui s'achève par les plus importantes manifestations du C.P.E. !

Le vide-grenier qui s'est déroulé le 22 mai, a été une réussite malgré une météo pas très sympa, les exposants étaient, dans l'ensemble plutôt contents. Les visiteurs sont venus en nombre, mais étalés dans la journée.

Cette année le C.P.E. aidé du comité des fêtes de Navailles, organise le samedi 25 juin un festival de musiques africaines. Dans l'après-midi, l'école de musique du Luy de Béarn organisera sa fête pour clôturer cette année, ensuite des ateliers africains sont prévus pour les petits et les grands (conte africain, initiation à la danse africaine et aux percussions). La classe de Mme Gabriel viendra vous interpréter des comptines africaines. Ensuite, un repas de spécialités béarnaises et africaines sera servi aux personnes qui le désirent en compagnie des artistes et des organisateurs. Enfin le concert de 20 h 30 à ???

La kermesse aura lieu le samedi 02 juillet. Comme tous les ans, nous ferons de notre mieux pour faire plaisir aux enfants. Petit changement cette année, en raison des travaux de la salle polyvalente qui ne sera pas disponible, nous ferons donc la fête dans la cour de l'école.

L'argent ainsi récolté aide à soutenir des projets pédagogiques, l'achat de jeux extérieurs, de jouets pour les maternelles et il permet aussi de participer financièrement au spectacle et à l'achat de jouets pour Noël.

Cette année nous avons offert mille euros pour financer les sorties des maternelles, la classe de CP et de CE1, ainsi que la sortie en montagne des CM1 et CM2.

Le C.P.E. gère également la garderie. Celle-ci accueille un grand nombre d'enfants, ce qui génère un bon bilan financier. Comme le but de la garderie n'est pas de faire des bénéfices, nous en avons fait profiter les utilisateurs de la garderie en revoyant nos tarifs à la baisse.

Le C.P.E. tient à remercier toutes les personnes qui viennent à nos manifestations.

Nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances et vous donnons rendez-vous pour la rentrée.

Le Président, Pascal Signoret

CYCLOS DE NAVAILLES-ANGOS

Les mois d'été sont favorables à la pratique du vélo. Chacun y trouve le plaisir de parcourir les routes du Béarn, des Pyrénées ou autre. Deux groupes composent notre club : dans l'un on peut pratiquer à une allure modérée ; l'autre est un peu plus rapide. Quelques coureurs nous ont rejoints, des cyclosportifs, vététistes notamment les mois d'hiver. Certains d'entre nous préfèrent l'étape du tour qui aura lieu le 11 juillet prochain.

Bien entendu, une règle s'impose, prendre plaisir à faire du vélo, se retrouver entre cyclos et amis. Nous souhaitons la bienvenue à tous ceux qui désirent nous rejoindre. Septembre est l'époque où l'on renouvelle les licences, affiliation à l'UFOLEP oblige, l'année suit le rythme scolaire, contrairement aux autres fédérations. Pour les personnes qui hésitent, l'automne est le bon moment pour débuter ou démarrer le vélo. Nous pouvons en discuter ensemble, lors de la prochaine randonnée cyclotouriste et VTT du 11 septembre prochain. C'est ouvert à tous.

Bonnes vacances à tous.

Le Président, Jean-Claude Torres

DON DU SANG

Mardi 15 mars 2005, collecte de sang à Navailles-Angos : 31 dons seulement, que s'est-il passé ?

Etait-ce que des donneurs habituels se sentaient trop âgés ce jour-là ?

Des parents amenant les enfants à l'école étaient-ils particulièrement pressés ?

Faisait-il trop froid, ou était-ce un effet de la campagne sur la Constitution Européenne, ou bien du premier tiers provisionnel ?

Ce ne sont que des conjectures et des questions sans réponses, mais vous comprendrez qu'il est navrant de déplacer une équipe de 8 personnes et le matériel nécessaire pour un si faible résultat. La politique consistant à compter sur les autres ne peut pas être durable.

La période estivale arrive avec des besoins de produits sanguins qui vont aller croissant alors que de nombreux donneurs seront en vacances. Si vous avez entre 18 et 65 ans, vous êtes en bonne santé, vous pouvez donner votre sang, la prochaine collecte sera le SAMEDI 23 JUILLET à partir de 7h15.

La prochaine assemblée annuelle des Donneurs de Sang Bénévoles du Béarn aura lieu le samedi 4 février 2006 à Navailles-Angos, nous comptons sur tous pour nous aider à en assurer le meilleur déroulement.

FOYER

- Présidente_____ Martine CACHAU
- Vice-président_____ Pierrot ARRIEULA
- Vice-Présidente _____ Martine PAILLANAVE
- Trésorier_____ Gérard TAVEAU
- Trésorière Adjointe _____ Pierrette FOURCADE
- Secrétaire _____ Betty LOM
- Secrétaire adjointe _____ Geneviève TAVEAU

Les responsables de section :

- Chant : Lisette MOUSSEIGNERAT 05 59 68 93 33
  Et Julia LAPLACE
- Cyclo : Daniel LOM 05 59 33 80 82
- Gymnastique : Betty LOM 05 59 33 80 82
  Et Simone CAZENAVES 05 59 33 80 31
- Marche : Bernadette LOUSTAU 05 59 68 90 12
- Montagne : Pierrot ARRIEULA 05 59 33 82 33
- Pala : Jean-Claude LAVIE 05 59 33 81 47
- Stretching postural : Claire MAHE 05 59 33 98 85
  et Betty LOM 05 59 33 80 82
- Yoga : Evelyne HAU 05 59 33 80 38

L'assemblée générale aura lieu le samedi 3 septembre à 18 h, une sortie est prévue pour le lendemain mais n'est pas encore bien définie : ce sera les Grottes d'Oxocelaya ou le Pic du Midi, avec déjeuner au restaurant (plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement).

Rapport d'activité des sections :

Chant

Ceux qui ont connu Jean-Michel DEVITO auront une pensée émue pour cet ancien du groupe chant, décédé voilà quelques semaines. Les chanteurs répètent le vendredi soir à partir de 21 h, à la Mairie. Ils sont sortis 3 fois ce semestre :

- 5 janvier : animation de la galette des rois à la maison de retraite Antoine de Bourbon à Billère.
- 12 février : participation au Concert à l'Eglise de Navailles-Angos.
- 18 février : Animation d'un goûter à la maison de retraite des Petites Sœurs des Pauvres à Pau.
- Sortie prévue le 18 juin à Oloron.

Cyclo

La section cyclotourisme désormais dirigée par Daniel LOM est toujours active. Les cyclos sortent le dimanche matin.

Gymnastique

Les cours de gym ont lieu salle Béarn, avec Emilie MARQUEZ le mardi de 19h à 20h et le jeudi de 10h15 à 11h15 (sauf jours fériés et une partie des vacances scolaires).

A la demande générale (adhérents et professeur) les séances de gymnastique reprendront en septembre au lieu d'octobre (décision du conseil d'administration du 18 mai). Rendez-vous est donc pris pour le mardi 6 septembre à 19 h, plus de séances nous oblige à augmenter la cotisation qui passe à 96 € pour l'année (licence comprise) payable en deux fois 48 €.

Marche

La section « Marche » pratique son activité avec assiduité toute l'année : le lundi matin à partir du 1er mai et le lundi après midi d'Octobre à fin Avril.

« Le repas de la marche » a eu lieu le 17 avril à SEVIGNACQ et comme à l'accoutumée nous nous sommes retrouvés nombreux au moment du repas ! !

Rendez-vous le lundi à 9 heures, place du village, pour une randonnée de 8 à 10 Km (environ 2 heures).

Renseignements complémentaires auprès de Bernadette LOUSTAU. Tél : 05 59 68 90 12.

Montagne

La sortie à PONT DE CAMPS, sans Pierrot et Paule Arrieula (restés auprès de Quinou très malade) a été un peu morose car nous pensions beaucoup à eux.

Pala

Les entraînements de Pala ont dû s'interrompre en mai en raison des travaux de réfection de la salle polyvalente, ils reprendront début octobre si la salle est de nouveau disponible (comme prévu dans le planning des travaux).

Jean-Claude LAVIE n'attendra pas « la relève » : il doit et veut arrêter la pala. Il faut un volontaire « responsable de section » sur qui compter pour faire le lien avec les adhérents pala et à qui confier la clé de la salle pour l'accueil des joueurs et la fermeture de la salle après l'entraînement le vendredi soir. Merci de vous faire connaître avant le 30 septembre auprès de Martine CACHAU (05 59 33 85 62). Sans ce volontaire, la section pala ne fonctionnera plus à la rentrée.

Stretching postural

Cette discipline qui a démarré au mois d'avril compte déjà 8 personnes et cela encourage à continuer… les cours reprendront le mardi 6 septembre à 20 h.

Le C.A. (en accord avec Mme MAHE) a fixé le montant de la cotisation à 15 € par mois pour deux séances par semaine + licence de 21 € en début d'année. Le règlement se fera par trimestre. Mardi soir 20 h et jeudi matin 9 h Salle Béarn à partir du 6 septembre

Yoga

Il y a régulièrement une dizaine de pratiquants. Le professeur est toujours Mireille FOURCADE. Les séances de yoga s'arrêtent en été et reprendront le lundi 3 octobre à 19h 45. Le C.A. du 18 mai a fixé la cotisation à 46 € par trimestre + 21 € de licence en début d'année.

Lundi de 19 h 45 à 20 h 45 salle Béarn à compter du 3 octobre

Bal

Le bal initialement prévu le 28 mai a été reporté (en raison des travaux de la salle polyvalente) au 22 octobre . Réservez donc cette soirée pour venir passer un bon moment au buffet dansant animé par l'orchestre Paris Guinguette.

Je vous rappelle que le Foyer est une association à but non lucratif (loi 1901) et que des bénévoles le font vivre. Certains des membres actifs sont présents depuis le début (il y a près de 30 ans) il faut que les autres membres prennent conscience qu'ils doivent s'investir eux aussi s'ils veulent continuer à profiter longtemps des avantages de l'association.

Gérard TAVEAU qui est trésorier depuis 10 ans souhaiterait que quelqu'un prenne sa place en septembre. Merci de me contacter au 05 59 33 85 62.

Pour ma part j'avais émis le vœu (l'an dernier) de laisser ma place, mais touchée par tous les efforts déployés par certains pour que tout « roule et tourne bien » et surtout pour que je n'ai aucun souci à me faire sur la bonne marche du foyer, je ne peux que rester pour les remercier. Un grand MERCI donc à tous les membres du bureau pour leur travail, et à la municipalité pour sa disponibilité et son soutien financier et matériel.

La Présidente, Martine CACHAU

LOISIRS D'AUTOMNE

Notre association continue son chemin toujours dans la bonne humeur et la convivialité, malgré l'absence de nombreux malades à qui nous souhaitons un bon rétablissement. En ce début d'année 2005, l'association compte 122 adhérents. Nos réunions sont toujours nombreuses, jeux tous les mardis après-midi, nombreux goûters, plusieurs repas animés, réunions de secteur avec les Portes du Béarn pour informations, voyages d'un jour déjà faits, d'autres en prévision le 26 juin au Val d'Aran, visite dans la région de Barousse. Septembre en Pays Basque.

Après plusieurs années de présidence du club, à la fin de l'année 2005, lors de l'assemblée générale, j'arrêterai la présidence pour des raisons de santé. Je resterai fidèle adhérent au club. Je compte sur la bonne volonté des Navaillais et des Navaillaises pour me remplacer et prendre le relais avec un sang neuf.

Je souhaite à tous les habitants de notre beau village de Navailles-Angos de bonnes vacances d'été très prochaines.

Le président, Hubert Cassou

PAROISSE SAINTE CROIX DES LACS

L'église de Navailles a été le lieu choisi pour **accueillir les 31 Jeunes du collège de Serres-Castet** qui faisaient leur Profession de foi.

Au trinquet de Serres-Castet, initialement prévu, ont débuté en effet début juin des travaux importants.

Des écrans plats, achetés par la paroisse, testés pour la première fois ont permis à ceux qui pouvaient rentrer de mieux voir, malgré les gros piliers. L'installation de ces écrans (démontables) reste définitive. Elle servira pour les grandes célébrations de mariages, d'obsèques en plus des célébrations où nous saurons qu'il y aura du monde.

Le dimanche 19 juin, les 12 Communiants du relais Navailles-Angos, St Armou seront également reçus en l'église de Navailles.

Le prochain rendez-vous à ne pas manquer
est la fête de la Paroisse Ste Croix
le DIMANCHE 11 SEPTEMBRE.
10 h – 18 h.

Un grand rallye sur la paroisse permettra de mieux connaître l'historique de nos villages, les jolis endroits et ce sera un moment de convivialité.

Rendez-vous en famille à **10 heures au parking face au presbytère de Serres-Castet avec son pique-nique** et son bon moral.

La journée se terminera par la seule messe dominicale à **17 h en l'église de Montardon.**

Inscrivez-vous au presbytère de Serres-Castet : 05 59 33 93 30

*** Notre séminariste Pierre Joseph-Julien** en stage dans notre paroisse depuis deux ans va rejoindre sa belle île, son diocèse de **LA MARTINIQUE.**

C'est en l'église de Navailles le dimanche 12 juin qu'un au revoir lui sera fait à l'issue de la messe de 11 h. En son honneur, un repas sera organisé à La Maison pour tous de Montardon. Repas et apéritif assurés par un traiteur. Prix 15 €. Prière de s'inscrire au 05 59 33 22 07 : Michèle Pelfigues.

Vous pourrez lui témoigner un geste d'amitié. Les chèques peuvent être libellés au nom de la « Paroisse St croix des Lacs » en mettant au verso : pour Pierre.

*** Le Catéchisme s'achève le mercredi 15 juin.**
Il reprendra le MERCREDI 21 SEPTEMBRE
10 h – 11 h
en l'église St Julien de Serres-Castet.
Ce jour là, la répartition des groupes avec leurs Catéchistes sera faite.

* Quelques nouvelles de **l'abbé Baradat** :
il est toujours en clinique Marzet, état stationnaire.

Le Volley Ball du Luy de Béarn poursuit son développement au sein de l'intercommunalité, il vient de dépasser la centaine d'adhérents et se positionne comme l'un des clubs phare du département et de la région.

ECOLE DE VOLLEY

Notre école de Volley, dirigée par Gilles Bernatas et Stéphanie Sarrailh compte aujourd'hui 35 enfants et adolescents. L'école possède un groupe de poussins très prometteurs et une équipe de minimes filles vice championne départementale cette saison.

Les entraînements ont lieu le mardi soir de18H30 à 20H00 à la salle des Sports de Navailles-Angos.

Contact : Gilles Bernatas 05 59 33 95 63

SECTION LOISIR

La section loisir, quant à elle, a quasiment doublé son effectif et se compose aujourd'hui de cinq équipes mixtes évoluant dans les championnats UFOLEP et FEDERAL. La pratique du Volley-Ball sans contrainte, à tout âge, dans la convivialité et la bonne humeur restent les maîtres mots du groupe.

Entraînements salle des Sports de Navailles-Angos le mardi à partir de 20H30/ matchs mardi ou jeudi (hors vacances scolaires).

Contact : Thomas Lenoir 05 59 33 76 36

EQUIPE DEPARTEMENTALE

Du plaisir également pour l'équipe départementale masculine qui, malgré quelques vieilles jambes mais surtout beaucoup de métier et un groupe de bons copains, a su se hisser dans les trois premières places de sa poule et terminer la saison par une finale en coupe Van Erom.

Entraînements le mardi de 20H30 à 23H00 salle des Sports de Serres-Castet.

Contact : Christian Landrieu 05 59 33 99 69

EQUIPE REGIONALE

L'équipe première, qui évolue en championnat régional pour la deuxième saison, s'est dotée d'un entraîneur de haut niveau en la personne d'Olivier Lardier, adjoint de Philippe Blain en équipe de France masculine et qui vient de passer une dizaine de saisons à la tête d'équipes de Pro A et Pro B avant de déposer ses valises en Béarn pour notre plus grand bonheur. La qualité et la rigueur dans la préparation de l'équipe ont permis au groupe de jouer les premiers rôles dans ce championnat et de participer aux play-offs d'accession en pré national.

Entraînements à partir de 20H30, le mardi à Serres-Castet et le vendredi à Navailles-Angos

Contact : Christian Landrieu 05 59 33 99 69

BEACH VOLLEY

La réalisation par la Communauté de Communes et la ville de Sauvagnon du site de Beach-Volley a donné un nouvel élan à notre club. Cette structure nous permet de prolonger notre saison et de faire de nouveaux adeptes du Volley-Ball.

Ouvert à tous.

Du loisir à la compétition, du parquet au sable, des plus jeunes aux plus anciens, nous vous accueillerons au VBLB pour du plaisir, rien que du plaisir.

Inscriptions et reprise des entraînements à partir du mardi 6 septembre 20H30 à Serres-Castet salle de sports.
Email : volley.vblb@free.fr
Site Internet : http://volley.vblb.free.fr

URBANISME DU 2ème SEMESTRE

- ***Demandes de permis de construire*** :

Maisons d'habitation…….	1
Garage et abri de jardin……..	2
Installation agricole……...	0
Divers……..	5

- ***Autres*** :

Déclarations de travaux……..	5
Déclaration de clôture……...	0
Renseignement d'Urbanisme……	3
Certificats d'Urbanisme…….	4

ETAT CIVIL DU 1ER SEMESTRE

NAISSANCES

* Stella, Océane BARBOSA JESUS, née le 09 mai 2005
* Hugo BOUCHET--RAFFIN, né le 22 mai 2005
* Samuel CAZALA, né le 27 mars 2005
* Quentin, Claude, Jean DA SILVA, né le 05 mars 2005
* Maëlle, Michèle, Odette GABY, née le 12 mars 2005
* Marilys, Paule, Louisette GRUMEZ--RENAUD, née le 08 avril 2005
* Yulian, Lilian LAJOINIE, né le 09 janvier 2005
* Clelia, Elise MASSÉ, née le 14 mars 2005
* Txomin MIREMONT, né le 10 mars 2005
* Maëlle MONMOULINEX, née le 1er janvier 2005
* Lucas RAMOS, né le 12 février 2005
* Mélissa, Célia ROSATO, née le 24 janvier 2005
* Chloé STEIN, née le 18 janvier 2005
* Lola THION, née le 23 février 2005
* Nina, Anissia WALTER, née le 28 mars 2005
* Kylian, Romain, Stephen, Laurent MARIÉ, né le 10 juin 2005

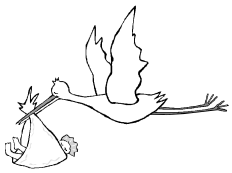

DECES

* Jean-Louis PAILLANAVE
  Décédé le 24 janvier 2005

* Paule, Léonie LAULHÈRE-VIGNEAU
  Décédée le 21 février 2005

* Jeanne Anna LAUGA veuve CASSOU
  Décédée le 09 mars 2005

* Jean Eugène LACOSTE
  Décédé le 08 mai 2005

* Jeanne Marie Anna MIEGEBIELLE veuve CEREZ
  Décédée le 27 mai 2005

Nous ont aussi quittés Quinou HIA-BALIÉ et Jean-Michel DEVITO.

INFORMATIONS UTILES

URGENCES :
Gendarmerie de Thèze : 05.59.04.83.01
Pompiers : 18

SANTÉ—SOCIAL :
Médecins : docteur Philippe Bayle 05.59.33.80.40 et docteur Patricia Ganné 05.59.33.82.86
Infirmières : Mme Bernachot et Mme Mivielle 05.59.33.82.24 (répondeur)
Kinésithérapeutes : Thomas Lenoir et Laure Juge-Boulogne - 05.59.33.84.00

ASSISTANTE SOCIALE :
Régime général : permanences assurées **sur rendez-vous** (05.59.72.14.72) par Mme Schweitzer et Mme Capdevielle.
Régime agricole : permanences à Thèze, château Fanget, assurées par Mme Larquière les 2ème et 4ème jeudis de 14 h à 16 h.

CRÈCHE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LUY DE BÉARN :
Serres-Castet : 05.59.33.28.90

ASSOCIATION À DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR) :
Thèze : 05.59.04.80.06

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE :
Thèze : 05.59.04.80.06

SCOLAIRE :
Groupe scolaire (classes enfantines et primaires)
M. Gabriel (Directeur) : 05.59.33.80.03
Cantine : 05.59.33.83.99

DIVERS :
Transports : CITRAM, trois lignes desservent la Commune quotidiennement.
Renseignements CITRAM : 05.59.27.22.22

Ordures ménagères : elles sont collectées le mardi (containers) et le jeudi (caissettes bleues).

Garde d'enfants : une liste de personnes susceptibles d'assurer des gardes d'enfants est à disposition à la Mairie.

Mission Locale Rurale Nord Est : place Sainte-Foy à Morlàas 05.59.33.63.67

Correspondant de presse : Jacques Lavie-Hourcade.

SERVICES :
Bureau de Poste : ouverture de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi. Samedi de 9 h 00 à 12 h 00 (05.59.33.80.92).

Sateg services des eaux :
Technicien M. Balao : 05.59.12.83.90
Tarbes (Bureaux) : 05.62.90.07.17

EDF-GDF
Dépannage gaz : 05.59.84.33.22
Dépannage électrique : 0.810.333.364

Ambulance - taxis - Funérarium :
M. Mondeilh (Serres-Castet) : 05.59.33.23.70
M. Patou (Montardon) : 05.59.62.05.05

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :
Lundi ..... 10h00 à 12h00 et 13h30 à 18h30
Mardi ..... 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Mercredi .. 10h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Jeudi ..... 10h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Vendredi .. 10h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE NAVAILLES-ANGOS :
Jeudi..... 15h00 à 18h00
Samedi ..... 10h00à 12h00 et 15h00 à 18h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE SERRES-CASTET :
Lundi ..... 14h00 à 18h00
Mardi ..... 14h00 à 18h00
Mercredi ... 14h00 à 19h00
Jeudi..... 14h00 à 18h00
Vendredi... 14h00 à 19h00
Samedi ..... 09h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

QU'ON SE LE DISE !

Travaux et bricolage par les particuliers
Art. 103.2 du règlement sanitaire départemental

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, en particulier tels que les tondeuses à moteur thermique, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses, ou les scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes les mesures utiles pour préserver et le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage ne peut être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Hauteur des haies
Art. 671 du Code Civil

La hauteur des arbres, arbrisseaux et arbustes en limite de propriété est réglementée en deux zones :

- de 0 à 50 centimètres de la limite de propriété, les plantations ne doivent pas dépasser la crête du mur de clôture (dont le règlement du P.O.S. limite la hauteur à deux mètres).
- de 50 centimètres à deux mètres de la limite de propriété, la hauteur des plantations ne pourra excéder deux mètres.

Bruit des animaux
Art. 104 du règlement sanitaire départemental

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Divagation des animaux
Art. 99.6 du règlement sanitaire départemental

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine autant qu'ils sont tenus en laisse.
De plus, un arrêté municipal prévoit la mise en fourrière immédiate de tout chien ou chat en état de divagation.

Elimination de déchet par le feu
Art. 84 du règlement sanitaire départemental

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets est également interdit.

Numéro gratuit
Imprimé bénévolement
N° 57– juin 2005